

DÉCLARATION DE TRAVAUX

(ARTICLE 49 du Code des Postes et des
Communications Électroniques)

Région Grand Est

Maison de la Région - 1 place Adrien Zeller
BP 91006 - F67070 Strasbourg Cedex



1 - DÉCLARANT

Maître d'ouvrage : ☐

Maître d'œuvre : ☐

Dénomination : LOSANGE

Contact (Nom, prénom):

Adresse (numéro, rue, lieu-dit, code postal, commune) : 19 rue Icare

67960 ENTZHEIM

Téléphone :

Courriel : coordinationtravaux@losange-deploiement.fr

2 - TRAVAUX À RÉALISER

Localisation : 1 Route de Mangiennes

Commune : VILLERS LES MANGIENNES

Code postal : 55150

Départ

Localisation : 3 Rue des Tilleuls

Commune : VILLERS LES MANGIENNES

Code postal : 55150

Arrivée

Type de travaux : ☒ Intervention sur voirie existante ☐ Création de voirie ☒ Création de réseau

Type d'ouvrages : ☐ Réseaux d'assainissement ☐ Réseaux d'eau potable ☐ Réseaux électriques
☐ Réseaux de gaz ☒ Réseaux de communications électroniques
☐ Autres réseaux :

Nature des travaux : Création d'artère souterraine

Linéaire construit : 643.23 mètres

DATE DES TRAVAUX : JAN22/JAN23

3 - INFORMATIONS TECHNIQUES

- Plan de situation désignant la position des ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques projetés. L'échelle du plan doit être comprise entre le 1/5000^{ème} et le 1/25000^{ème}
- Plans électroniques (au format .DWG géo référencé) des travaux à réaliser.
- Coordonnées LAMBERT du projet.

☐ Informations fournies

☒ Informations sur demande

Conformément à l'article 49 du Code des postes et des communications électroniques et à son décret d'application n°2010-726 du 28 juin 2010, cette déclaration fera l'objet d'une publicité auprès des collectivités territoriales ou groupements de collectivités concernés ainsi que des opérateurs de réseaux de communications électroniques.